

DOMMARTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°67-2025**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 23 SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 17 septembre 2025

Affichage Mairie mercredi 17 septembre 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	19
	Votants	21

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, M. PERRIER Guy, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme LAPALUD Sylvie, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme BARBET Janique, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme EYRIGNOUX Rachel, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme TOURNIER Béatrice, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy.

ABSENTS EXCUSES : Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka.

ABSENTS : Mme BLEIN Magali

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Convention avec Sytral Mobilités :

Rapporteur : Jean-Louis BERRAT

Vu la délibération du 18 septembre 2025 de Sytral mobilités dans laquelle il a été décidé, notamment, de conventionner avec les communes pour la réalisation de petits aménagements sur voirie communale et pour la mise en accessibilité de points d'arrêt sur route départementale en agglomération ou route communale, intégrée ou non à des projets d'aménagement de voirie portés par elles-mêmes.

Considérant la restructuration du réseau unifié TCL qui se caractérise par un renfort de l'offre de transport (ajout de services, créations de lignes régulières), SYTRAL Mobilités et la commune de Dommartin s'entendent pour établir une convention visant à programmer des opérations d'aménagement de voirie en vue d'améliorer la sécurité et l'accessibilité de points d'arrêt sur son périmètre.

Considérant les travaux de requalification de la voie de la rue du Falque et la nécessité d'aménager des points d'arrêt dans cette rue.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention entre Sytral Mobilités et la commune de Dommartin pour la mise en accessibilité de points d'arrêt des réseaux de transport gérés par Sytral Mobilités

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention entre Sytral Mobilités et la commune de Dommartin pour la mise en accessibilité de points d'arrêt des réseaux de transport gérés par Sytral Mobilités.
- DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

